

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2004

L'An Deux Mille Quatre, le 28 Septembre

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi, sur convocation de Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, en date du Mardi 28 Septembre 2004, en séance publique.

Présidé la séance Monsieur Michel MALATERRE-FOURÈS, Président.

Secrétaire : Monsieur Thierry Georges GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Michel MALATERRE-FOURÈS, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Louis GOMBAUD, Michel FOURNIALS, Christian BONZI, Jean SICARD, Pierre COSTES, Jean-Marie GARCIA, Michel ALBINET, Thierry GINESTET, Christian CHAMAYOU, Serge NEAU, Robert RAYNAL, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Michel DELPOUX, Viviane COMBES, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Félix TORRÈS, Robert GAUTHIER, Guy BORIES, Jean-Claude De LAPANOUSE, Gérard POUJADE, Michel MIENVILLE, Jean-Pierre BOUCLY.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Frédéric ESQUEVIN, Nicole ENGEL, Laurence PUJOL, Jean CAYRE, Josian VAYRE, André BAUP, Bruno CRUSEL, Joëlle FRANQUES, Jean-Philippe ROQUES, Christiane SÉGURA, Doris HUCHEDÉ, Georges LACOMBE, Gérard FABRE, Nicole CABASSOT, Sarah LAURENS, Anne-Marie ROSÉ, Gérard SOULOMIAC.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs Pierre FERRIÈRES (Procuration à Monsieur Christian BONZI), Pierre-Yves LAMBOLEZ (Pouvoir à Monsieur Michel FOURNIALS), Geneviève PARMENTIER (Procuration à Monsieur Philippe BONNECARRÈRE), Laure SUDRE (Procuration à Madame Laurence PUJOL), Olivier BRAULT (Procuration à Monsieur Frédéric ESQUEVIN), Louis BARRET (Procuration à Madame Nicole ENGEL), Michel FRANQUES (Procuration à Monsieur Jean CAYRÉ), Dominique BILLET (Procuration à Madame Christine DEVOISINS), Marcel COULIOU, William NION, Max AMIEL (Procuration à Monsieur Gérard FABRE), Jean-Louis MATHIEU (Procuration à Madame Sarah LAURENS), Michel TRÉBOSC.

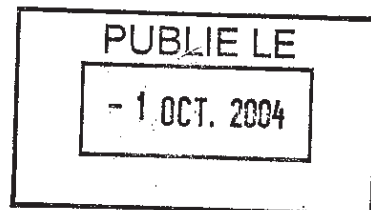
Membres suppléants : Mesdames, Messieurs Barbara DESVALS-BARBÉY, Josette BÈS, Valérie ROMAIN, Gisèle DEDIEU, Josette BOUIN, Isabella DUFOUR-BAUMGARTNER, Élisabeth BOISARD, Bérengère MAUZY, Francis MARCHAND, Christian MALGOUYRES, Henri JALBAUD-PUECH, Patrick TRANIER, Pierre CRESPO, Marcel CASSAGNES, Éliane CARLES, Brigitte CARRÈRE-DESFARGES, Jacques ANDRIEU, Claude RAMON, Jean-Claude RAFFANEL, Élisabeth LARAUD, Pierre GUIRAUD, Francis CANOVAS, Patrice MANGIONE.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

N° 5 / 92 - 2004 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE DE CONTENANTS DE COLLECTE - LOT N° 1 « FOURNITURES DE CONTENANTS SOUPLES POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LES COLLECTES SÉLECTIVES »

Pilote : Environnement

Autres services concernés : Direction Générale de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois
Secrétariat des assemblées
Services financiers
Service collecte des ordures ménagères



Monsieur Gérard POUJADE, rapporteur,

Par délibération en date du 25 mai 2004, le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois :

Approuvait l'attribution du lot N° 2 « fourniture de contenants de collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives » à CITEC Environnement.

Déclarait infructueux le lot N° 1 « fournitures de contenants souples pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives ».

Autorisait le lancement d'une consultation négociée pour le lot N°1.

La consultation négociée a été lancée le 28 juin 2004 en application des article 34, 35 alinéa I.1 et 66 du code des marchés publics, sans modification du dossier de consultation initial, sans nouvelle publicité et seuls les deux candidats dont la candidature aurait été jugée recevable lors de la première consultation par appel d'offre ouvert ont été appelés à présenter une offre.

Lot N°1 : fourniture de contenants souples pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives :

- ↳ Sacs biodégradables pour la collecte des ordures ménagères.
- ↳ Sacs en plastique recyclé 100% recyclables pour la collecte sélective des papiers, cartons et emballages ménagers hors verre.
- ↳ Sacs de pré-tri 100% recyclables pour le stockage et le transport des produits recyclables.
- ↳ Sacs à déchets verts 100% recyclables.

La date et l'heure prévue de remise des offres étaient fixées au vendredi 16 juillet 2004 à 16 heures dernier délai. Les deux candidats consultés ont remis une offre. Les négociations se sont déroulées du 19 au 23 juillet 2004. Les résultats des négociations ont été consignés dans des procès-verbaux annexés au rapport d'analyse des offres que la personne responsable du marché a soumis à la commission d'appel d'offre réunie le 27 juillet 2004 pour l'attribution.

Les offres reçues de PTL (Plastiques et Tissages de Luneray) avenue des Canadiens BP 3 - 76860 OUVILLE LA RIVIERE d'une part et ICS ENVIRONNEMENT 36 Rue Saint Roch - 16000 ANGOULEME d'autre part ont été comparées et analysées.

La commission d'appel d'offre a jugé l'offre de PTL (Plastiques et Tissages de Luneray) techniquement et économiquement la plus avantageuse. Elle a décidé d'attribuer le lot N° 1 à PTL (Plastiques et Tissages de Luneray) pour un montant provisoire de 329 016.56 € TTC, le marché étant conclu à bon de commande sans minimum ni maximum conformément aux dispositions de l'article 71.II du code des marchés publics.

Je vous demande :

↳ D'approuver l'attribution du marché de fournitures de contenants de collectes pour les ordures ménagères comme suit :

N° DU LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES
N° 1	Fourniture de contenants souples pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives	PTL (Plastiques et Tissages de Luneray) avenue des Canadiens BP 3 76860 OUVILLE LA RIVIERE

↳ D'autoriser le Président à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation du marché pour le lot N° 1.

↳ De préciser que les crédits nécessaires aux acquisitions de contenants figurent au budget primitif 2004 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois service 0100 (ordures ménagères) et 0110 (collecte sélective) chapitre 21 article 2188 et chapitre 011 article 6068

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics

Vu la délibération du 25 mai 2004 du Conseil de Communauté

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 27 juillet 2004, pour l'attribution du marché lot N°1 « fournitures de contenants souples pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives ».

ENTENDU LE PRESENT EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

↳ Décide d'attribuer le marché comme suit :

N° DU LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISES
N° 1	Fourniture de contenants souples pour la collecte des ordures ménagères et les collectes sélectives	PTL (Plastiques et Tissages de Luneray) avenue des Canadiens BP 3 76860 OUVILLE LA RIVIERE

↳ Autorise Monsieur le Président à remplir toutes les formalités inhérentes à la passation du marché pour le lot N°1.

↳ Précise que les crédits nécessaires aux acquisitions de contenants figurent au budget primitif 2004 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois service 0100 (ordures ménagères) et 0110 (collecte sélective) chapitre 21 article 2188 et chapitre 011 article 6068.

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an susdits,

Le Président,
Michel MALATERRE-FOURÈS